



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
10.01.2006

Date de la convocation des conseillers:
10.01.2006

point de l'ordre du jour :
6 C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 janvier 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfahrt, et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal
Absents: Braz, Spautz, échevins, Maroldt, Hannen, Knaff, Hildgen et Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

COMMISSARIAT DE DISTRICT
01 FEV. 2006
Luxembourg

Objet: Madame Arlette Linden ép. Gaffinet, nomination à un poste d'expéditionnaire administratif à plein temps.

Vu sa délibération du 27 novembre 1995 portant nomination définitive à un poste d'expéditionnaire administratif à mi-temps de Madame Arlette Linden ép. Gaffinet, née le 25 février 1959 à Esch-sur-Alzette,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 12 janvier 1996, No L/2314/96,

Considérant qu'au département des services industriels, service où a lieu l'affectation de Madame Linden ép. Gaffinet, un poste d'expéditionnaire administratif est vacant depuis que l'ancien titulaire, en l'occurrence Madame Nicole Deloos, a fait valoir ses droits à une pension de retraite,

Vu la demande du 21 octobre 2005 présentée par Madame Linden ép. Gaffinet en vue d'une nomination aux fonctions d'expéditionnaire administratif à plein temps,

Vu l'avis favorable s'y rapportant établi par le directeur des services industriels en date du 17 novembre 2005,

Considérant que par voie de conséquence le poste d'expéditionnaire administratif à mi-temps pourra être supprimé,

Vu l'avis de la commission du personnel du 13 janvier 2006,

Considérant que la nouvelle nomination n'aura aucune répercussion ni sur le classement, ni sur le déroulement de la carrière à laquelle appartient Madame Linden ép. Gaffinet,

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite,

Vu les dispositions des articles 19 alinéas 3, 32, 33, 34 de la loi communale du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

procède au vote secret et

d é c i d e
à l'unanimité

1) de confier avec effet au 1^{er} février 2006 le poste d'expéditionnaire administratif vacant à plein temps au département des services industriels à Madame Arlette Linden ép. Gaffinet, préqualifiée.

2) de supprimer par voie de conséquence le poste d'expéditionnaire administratif à mi-temps libéré à partir du 1^{er} février 2006 par la concernée.

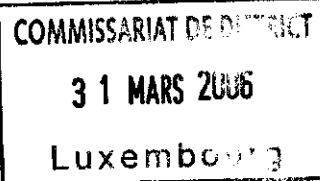
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25.1.06.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,



N° 423/14/06

Vu et approuvé

29 MARS 2006

Luxembourg, le

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

Service : Secrétariat

ESCH Esch/Alzette, le

- 4 AVR. 2006